

## PRET LIMOUSIN TRANSMISSION

Le Prêt Limousin Transmission est un prêt personnel, sans garantie personnelle et sans intérêt, octroyé par Initiative Innov Limousin par le biais des plateformes locales à un bénéficiaire dont le projet de reprise d'entreprise est domicilié sur le territoire du Limousin (département de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne).

### Objectif:

Le prêt Limousin Transmission a pour objectif de financer l'octroi de prêt d'honneur à des bénéficiaires afin de leur faciliter la réalisation de leur projet de reprise d'une entreprise mais aussi de leur permettre dans, cette perspective, d'améliorer leur accès au crédit bancaire. En complément de ce prêt, repreneur(e)s bénéficient d'un suivi technique et d'un parrainage assuré par un ancien chef d'entreprise ou cadre dirigeant pendant les trois premières années de la création.

### Bénéficiaires:

Peut bénéficier du Prêt Limousin Transmission toute personne physique ayant un projet de reprise d'une entreprise.

Tous les secteurs d'activité sont éligibles à l'exception des secteurs exclus par le règlement européen et les secteurs exclus par la Région Limousin.

### Montants et conditions d'attribution:

HOMME	FEMME
Prêt personnel à <b>taux 0%</b> , sans garantie personnelle, ni caution.	
Compris entre <b>3 000€</b> et <b>25 000 €</b> .	Compris entre <b>3 000€</b> à <b>40 000€</b> .
Durée de remboursement : <b>5 ans (60 mois)</b> maximum (différé possible de 6 mois).	Durée de remboursement : <b>5 ans (60 mois)</b> maximum (différé possible de 6 mois) allongement possible sur <b>7 ans</b> .
Couplage à un <b>PH plateforme d'un minimum de 3 000 € et d'un apport personnel (hors PH) au moins équivalent</b> . Les 2 prêts peuvent avoir des montants et des échéanciers différents.	N'est pas obligatoirement couplé à un prêt plateforme – le montant de l'apport personnel ne doit pas être un frein préalable.
Obligatoirement <b>couplé avec un prêt bancaire</b> .	Obligatoirement <b>couplé avec un prêt bancaire</b> .
Peut être sollicité pour une <b>reprise</b> d'entreprise tout secteur d'activité à l'exception des secteurs exclus par le règlement européen et ceux exclus par la Région Limousin.	
Garantie BPI et Garantie invalidité décès obligatoire.	Garantie BPI et Garantie invalidité décès obligatoire. Le FGIF (Fonds de garantie à l'initiative des femmes) sera mobilisé dans la mesure du possible.

**CONTACT : PLATEFORMES INITIATIVE DEPARTEMENTALES / RESEAU ENTREPRENDRE**